

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 021-212104251-20230508-DEC_2023_47-CC



DECISION DU MAIRE N° 2023/47

Objet : Marché de travaux « réaménagement urbain des rues Edme Piot, de la Liberté, Benjamin Guérard, du Parc, Eugène Guillaume et du passage des Bardes – lot 1 Aménagements paysagers en surface » - Marché n° 2021/11/01: Modification N°1

Vu les articles L.2122-21 à L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020.44 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 confiant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision permettant « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque ces crédits sont inscrits au budget » ;

Vu les articles R 2194-2 à R2194-4 du Code de la Commande Publique ;

Considérant le bilan financier de la phase 1 et l'aménagement des abords de l'escalier et du mur de la maison des Bardes pour un montant de 20 999.50€ HT, cette modification n°1 du lot n°1 introduit une hausse de 1.37% par rapport au marché initial;

Le Maire de Montbard,

DECIDE

Article unique : de signer la modification n°1 du lot 1 du marché de travaux « réaménagement urbain des rues Edme Piot, de la Liberté, Benjamin Guérard, du Parc, Eugène Guillaume et du passage des Bardes »